

Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/18-1779_V1**

*Procédé de revêtement
de sol à pose
particulière à usage
Bâtiment*

*Floor covering with
specific installation,
designed for building*

TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE TARALAY INITIAL CONFORT 33 SEMI-LIBRE

Relevant de la norme	NF EN 14041
----------------------	--------------------

Titulaire : Société Gerflor
43, Boulevard Garibaldi
FR-69170 Tarare
Tél. : 04 74 05 40 00
Fax : 04 74 05 41 35
Internet : www.gerflor.com

Groupe Spécialisé n° 12

Revêtements de sol et produits connexes

Publié le 18 mars 2019



Commission chargée de formuler des Avis Techniques et Documents Techniques
d'Application

(arrêté du 21 mars 2012)

Secrétariat de la commission des Avis Techniques
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2
Tél. : 01 64 68 82 82 - Internet : www.ccfat.fr

Le Groupe Spécialisé n° 12 « Revêtements de sol et produits connexes » a examiné le 04 Décembre 2018, les procédés TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE et TARALAY INITIAL CONFORT 33 SEMI-LIBRE présenté par la Société GERFLOR. Il a formulé, sur ces produits, le Document Technique d'Application ci-après. Ce Document Technique d'Application a été formulé pour les utilisations en France Métropolitaine.

1. Définition succincte

1.1 Description

Procédés « TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE », et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 SEMI-LIBRE » composés respectivement des revêtements de sol en PVC « TRADIFLOR PLUS 2s3 » et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » destiné à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenue en périphérie du local et au droit des joints entre lés :

- Soit par collage avec une colle acrylique ;
- Soit par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face

1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le coloris et le numéro de lot figurent sur les emballages.

1.3 Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les produits TRADIFLOR PLUS 2s3 et TARALAY INITIAL CONFORT PRO » fait l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

2. AVIS

2.1 Domaine d'emploi accepté

Locaux des bâtiments d'habitation tels que décrits dans le Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus (*)
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : • à base de liant hydraulique	TRADIFLOR PLUS 2s3	U2s P3 E1/2 C2
	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO	U3 P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : Bois ou panneaux dérivés du bois Chape fluide à base de sulfate de calcium	TRADIFLOR PLUS 2s3	U2s P3 E1 C2
	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO	U3 P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : Carrelage Sol résilient compact Peinture de sol Résine coulée Dalles semi-flexibles (Amiantées ou non)	TRADIFLOR PLUS 2s3	U2s P3 E1/2 C2
	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO	U3 P3 E1/2 C2

(*) : Hors escaliers et pentes.

Cf. paragraphe 7.45 pour le traitement des joints et des rives suivant le classement E du local.

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont exclus.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage est exclue.

2.2 Appréciation sur le produit

2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu :

TRADIFLOR PLUS 2s3

Le revêtement « TRADIFLOR PLUS 2s3 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_{fi}-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé C_{fi}-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur supports fibres-ciment A2_{fi}-s1 ou A1_{fi} et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Rapport du laboratoire CRET n°2018/137-1 du 24/08/2018.

TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO

Le revêtement « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement C_{fi}-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé C_{fi}-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur supports fibres-ciment A2_{fi}-s1 ou A1_{fi} et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Rapport du laboratoire CRET n°2018/066-1 du 19/04/2018.

Acoustique

Le revêtement « TRADIFLOR PLUS 2s3 » fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc ΔL_w = 20 dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-26076089-5 du 05/11/2018).

Le revêtement « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc ΔL_w = 19 dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-26076089-1 du 05/11/2018).

Données environnementales

Les revêtements « TRADIFLOR PLUS 2s3 » et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » ne disposent d'aucune déclaration environnementale (DE) et ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis.

Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

2.22 Durabilité – Entretien

Les classements du § 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », *e-Cahier du CSTB en vigueur*.

Elle sera aussi conditionnée par le strict respect des conditions d'entretien, notamment de sorte à éviter l'infiltration d'eau et l'accumulation de saleté sous les revêtements de nature à nuire à la qualité de contact avec le support.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2.23 Fabrication et contrôles

Cet Avis est formulé en prenant en compte les contrôles et modes de vérification de fabrication décrits dans le Dossier Technique Etabli par le Demandeur (DTED).

2.24 Mise en œuvre

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2. Pour les supports en rénovation, celles du *e-Cahier* du CSTB 3635_V2 s'appliquent, complétées par les dispositions indiquées à l'article 6.14 du Dossier Technique.

La mise en œuvre sur revêtement de sol existant n'est admise que si la part de la surface détériorée n'excède pas 10 % de la surface totale. Elle requiert, de la part de l'entreprise, une étude préalable du sol existant conformément au *e-Cahier* du CSTB 3635_V2.

La pose semi-libre s'effectue par fixation du revêtement exclusivement à l'aide d'un des produits préconisés en périphérie du local et sous les joints entre lés, au droit des passages de porte et des joints de dilatation.

La pose par collage en périphérie est réalisée à l'aide d'un des produits de préconisés et dans les conditions décrites à l'article 7.33 du Dossier Technique.

La pose collée en périphérie par ruban adhésif double face s'effectue conformément aux conditions décrites à l'article 7.34 du Dossier Technique.

Dans tous les cas :

- Les joints entre lés sont traités à froid ou chaud avec le produit préconisé ;
- Le revêtement est arasé en rives.

Dans les locaux classés E2, le jeu périphérique est traité par remplissage au mastic MS Polymère. Dans le cas de la pose sur dalles vinyle-amiante, le mastic est appliqué sur la bande adhésive double-face de maintien périphérique, sans contact avec le support (cf. article 7.6 du Dossier Technique).

La qualité de pose requiert un calepinage préalable soigné dans les conditions décrites au Dossier Technique.

La pose ne présente pas de difficulté particulière mais l'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées à la pose semi-libre.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect des exigences de propreté, d'intégrité et de tenue mécanique du support (les gros grains résiduels sont susceptibles de provoquer des surépaisseurs et la présence de poussière ou de salissures dans les zones de fixation peuvent nuire à celle-ci).

Un soin particulier doit être apporté dans le traitement des joints entre lés (respect des préconisations d'emploi du produit de traitement à froid) et du calfatage en rives, pieds d'huisseries et aux pénétrations dans le cas des locaux classés E2.

Cas particulier de la mise en œuvre sur dalles amiantées :

Dans ce cas, et pour l'ensemble des opérations prévues, la mise en œuvre exige le respect de la réglementation en vigueur concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante.

2.3 Prescriptions Techniques

2.31 Eléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au *e-Cahier* du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.32 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas général

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.33 Réaction au feu

Le Maître d'œuvre devra s'assurer, dans le cas d'une pose sur ancien revêtement de sol, de la conformité du classement de réaction au feu du système au regard de l'exigence réglementaire qui s'applique au local visé.

2.34 Supports en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, de déterminer la nature du support.

2.35 Mise en œuvre sur chape fluide à base de sulfate de calcium

Les dispositions de mise en œuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique en cours de validité de la chape. En outre, dans le cas de la pose maintenue en plein et de la pose collée en plein, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un enduit de sol adapté faisant l'objet d'un certificat QB 11-02 avec classement P3 en cours de validité est requise, après ponçage fin, conformément à son certificat et selon le cas au CPT 3634_V2 « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou au CPT 3635_V2 « Exécution des enduits de sol – Rénovation » ;

Ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.36 Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non, une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée (cf. article 6.142 du Dossier Technique).

2.37 Contrôle avant livraison de l'ouvrage

L'entreprise et/ou le Maître d'œuvre sont tenus de vérifier avant livraison de l'ouvrage l'exécution du traitement à froid des jonctions entre lés dans tous les cas et du calfatage en rives et au droit des pénétrations dans les locaux E2.

2.38 Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol TRADIFLOR PLUS 2s3 et TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB. Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.39 Assistance technique

La Société GERFLOR assure une assistance à l'entreprise, sur demande, pour le démarrage de chantier.

Conclusions

Appréciation globale

L'utilisation du procédé dans le domaine d'emploi accepté (cf. paragraphe 2.1), est appréciée favorablement.

Validité

A compter de la date de publication présente en première page et jusqu'au 28 février 2023.

*Pour le Groupe Spécialisé n° 12
Le Président*

3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé

3.1 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

3.2 Mise en œuvre et aspect de l'ouvrage.

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque de vieillissement accéléré et/ou d'encrassement des joints entre lés du revêtement en cas de non-respect de la préconisation de traitement à froid.

3.3 Réaménagement et remise en service du local

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

3.4 Configuration de pose

Le présent Document Technique d'Application ne vise pas la pose du revêtement sans maintien sur le support en périphérie du local ou sous les joints entre lés.

3.5 Dépose du revêtement

Le présent Avis formulé par le GS12 ne vise pas les travaux ultérieurs de dépose des systèmes de revêtements de sol TRADIFLOR PLUS 2s3 et TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO.

Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12

Dossier Technique

établi par le demandeur

A. Description du système et de sa mise en œuvre

1 Principe

Procédés « TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE », et « TARALAY INITIAL CONFORT SEMI-LIBRE » composés respectivement des revêtements de sol en PVC « TRADIFLOR PLUS 2s3 » et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » destiné à une pose semi-libre (ou pose périphérique), c'est-à-dire maintenue en périphérie du local et au droit des joints entre lés :

- Soit par collage avec une colle acrylique ;
- Soit par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face ;

2 Domaine d'emploi

Locaux des bâtiments d'habitation tels que décrits dans le Tableau 1 de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support, comme indiqué dans le *tableau 1* ci-dessous :

Tableau 1 – Destination et classement UPEC

Support	Revêtement	Locaux classés au plus (*)
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : • à base de liant hydraulique	TRADIFLOR PLUS 2s3	U2s P3 E1/2 C2
	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO	U3 P3 E1/2 C2
Neuf ou existant non revêtu ou remis à nu : Bois ou panneaux dérivés du bois Chape fluide à base de sulfate de calcium	TRADIFLOR PLUS 2s3	U2s P3 E1 C2
	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO	U3 P3 E1 C2
Ancien revêtement adhérent : Carrelage Sol résilient compact Peinture de sol Résine coulée Dalles semi-flexibles (Amiantées ou non)	TRADIFLOR PLUS 2s3	U2s P3 E1/2 C2
	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO	U3 P3 E1/2 C2

(*) : Hors escaliers et pentes.
Cf. paragraphe 7.45 pour le traitement des joints et des rives suivant le classement E du local.

Les planchers rayonnants électriques (PRE) sont exclus.

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage est exclue.

3 Définition qualitative et quantitative

3.1 Type

Revêtement de sol en PVC hétérogène sur semelle alvéolaire PVC (NF EN 651), manufacturé en lés de grandes largeurs (2, 3 et 4 m), fabriqué par enduction. Il comprend :

- Une couche d'usure transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition U.V.) ;
- Une couche compacte en PVC imprimée avec armature en voile de verre ; Une semelle alvéolaire en PVC ;

Est associée à ce revêtement, pour la pose semi-libre, la bande adhésive Fix & Free 100, de 100 mm de largeur, constituée d'un adhésif double face sans solvant sur support grille.

3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Cf. *tableau 2* en fin de Dossier Technique.

3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Cf. *tableau 3* en fin de Dossier Technique.

4 Présentation - Étiquetage

a. Aspect

La surface présente un léger grain de surface.

b. Coloris et dessins

La gamme actuelle pour le revêtement « TRADIFLOR PLUS 2s3 » (qui pourra être modifiée) comprend 42 coloris.

La gamme actuelle pour le revêtement « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » (qui pourra être modifiée) comprend 35 coloris.

c. Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur, un repère correspondant

5 Fabrication et Contrôles

5.1 Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

5.2 Contrôles

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque NF-Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC.A+.

En particulier, un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'atténuation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la société GERFLOR conformément au règlement de la marque NF UPEC A+.

Les revêtements de sol « TRADIFLOR PLUS 2s3 », et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » font l'objet d'un audit annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « NF (QB) UPEC A+ ».

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14 000.

6 Mise en œuvre

6.1 Supports admis

6.1.1 Supports neufs à base de liants hydrauliques

6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont tous les supports décrits dans de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7).

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Le support destiné à recevoir le revêtement doit être :

- Solide, à surface plane et régulière et de cohésion de surface suffisante ;
- Propre : nettoyage à l'aspirateur industriel ;
- Plan.

Cas d'un dallage

S'il n'est pas prévu sur le dallage une chape ou dalle désolidarisée, il convient de mettre en œuvre un procédé barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des reprises d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, selon les indications inscrites dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

6.113 Travaux préparatoires

Cf. article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 ou dans le cas de chape fluide, dans l'Avis Technique ou DTA de la chape, pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

6.12 Supports neufs à base de bois

6.121 Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois ».

6.122 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

6.123 Travaux préparatoires

Cf. article 6.2.5 de la norme NF DTU 53.2.

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, l'application d'un enduit de préparation de sol adapté bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné est possible dans les conditions inscrites dans le CPT *Cahier 3634_V2 du CSTB* : « Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – travaux neufs ».

Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont mentionnées dans le certificat QB des enduits.

6.13 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

6.131 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

6.132 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

6.133 Travaux préparatoires

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, un enduit de sol adapté, faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement au moins égal à celui du local, sera réalisé, après ponçage fin, conformément aux dispositions selon le cas du CPT *3634_V2* « Exécution des enduits de sol – travaux neufs » ou du CPT *3635_V2* « Exécution des enduits de sol – Rénovation », préalablement à la pose du revêtement.

6.14 Supports existants en rénovation

6.141 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants (selon le CPT *Cahier 3635_V2 du CSTB*) :

- Les carrelages existants adhérents ;
- Les dalles plastiques semi-flexibles existantes, amiantées ou non ;
- Les revêtements de sol résilients compacts ;
- Les peintures de sol existantes ;
- Les sols en résine coulée existants ;
- Les supports à base de bois tels que décrits dans la norme NF P 63203 (DTU 51.3), les anciens parquets collés exécutés conformément à la norme NF DTU 51.2 et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage exécutés conformément à la norme NF DTU 51.1 à l'exception des parquets collés et des parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage ;
- Les anciens supports mis à nu ou non recouvert, y compris en béton tels que décrits dans la norme NF DTU 53.2 après dépose de l'ancien revêtement, avec conservation de l'enduit de sol le cas échéant.

6.142 Exigences relatives aux supports

L'étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au *Cahier 3635_V2 du CSTB*.

Cas d'un ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage (y compris revêtu d'un carrelage), une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. A défaut et dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé à l'article 6.112.

6.143 Travaux préparatoires

Supports revêtus de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le cas de la pose semi-libre (périphérique).

En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol adapté lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou les désaffleurs entre carreaux sont supérieurs à 1 mm. Le certificat QB de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

Supports revêtus d'un sol souple compact, de dalles semi-flexibles non amiantées ou de dalles vinyle amiante

Seule la pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise ; la pose sur revêtements résilients sur mousse, vinyle expansé relief, linoléum sur mousse ou caoutchouc sur mousse est exclue, ils devront donc être préalablement déposés.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée.

A l'issue de cette étude :

- Si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non adhérente ou présentant des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué dans le CPT *Cahier du CSTB 3635_V2* – partie F2 : Travaux préparatoires.
- Si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Cas particulier des supports revêtus de dalles en vinyle amiante

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Peintures de sol

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Sols en résine coulée

Cf. Cahier 3635_V2 du CSTB : « Les sols en résine avec défauts sont systématiquement déposés en totalité, sauf s'il est prévu la mise en œuvre d'un nouveau revêtement en pose désolidarisée ».

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

Supports à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635_V2* à l'exception de l'élimination par ponçage des traitements de surface (cires, vernis,...) qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose semi-libre (périphérique). En outre, il convient en particulier :

- De procéder à un ponçage en cas de désaffleurs supérieurs à 1 mm ;
- De traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Anciens supports remis à nu y compris supports à base de liant hydraulique

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier 3635_V2 du CSTB* ; les travaux comprennent en particulier :

- L'élimination des résidus de colle ;
- la dépose de l'enduit existant le cas échéant ;
- La remise en conformité de la planéité du support.

7 Mise en œuvre

7.1 Stockage

Les lés sont stockés horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

7.2 Conditions préalables à la pose

7.2.1 Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. article 6.1.2 de la norme NF DTU 53.2.

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- De + 10 °C pour le support ;
- De + 10 °C pour l'atmosphère.

7.2.2 Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

En partie courante, les lés sont disposés de telle sorte que les découpes périphériques soient équilibrées (le dernier rouleau doit avoir une largeur supérieure à un demi-lé).

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.

7.2.3 Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Vérifier le numéro de lot sur les étiquettes afin d'éviter des problèmes de variation de couleur d'un rouleau à l'autre.

7.3 Pose du revêtement

7.3.1 Disposition et préparation des lés

Cf. articles 6.3.1 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

Les lés sont mis en place selon l'axe longitudinal.

Ils sont posés dans le même sens.

Ils sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé, pendant 24 heures avant la pose.

Le revêtement est marouflé immédiatement après le déroulage.

7.3.2 Pose semi-libre (périphérique)

Le principe de pose est le suivant :

- 1) Déplier les lés par moitié ;
- 2) Disposer le ruban adhésif double-face ou la colle acrylique sous les joints (à cheval entre les lés) et en périphérie de la zone découverte comme indiqué dans les paragraphes ci-après ;

- 3) Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau ;
- 4) Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace ;
- 5) Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir ;
- 6) Maroufler.

Le marouflage est effectué en deux temps :

- Marouflage manuel en même temps que l'affichage des lés ;
- Marouflage au rouleau au minimum 1 heure après l'affichage.

7.3.3 Pose semi-libre par collage en périphérie

Elle est réalisée à l'aide d'une colle à base de résine acrylique en dispersion.

Sur support à base de liant hydraulique, de sulfate de calcium et sur support à base de bois

Sont concernés les supports suivants :

- Béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;

- Bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Les colles préconisées (y compris sur plancher chauffant) sont les suivantes :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
TEC 522	H.B. FULLER
TEC 540	H.B. FULLER
SADERTECH V8	BOSTIK
TECHNIMANG	BOSTIK
MIPLAFIX 800	BOSTIK
ULTRABOND ECO 370	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 28	UZIN
KE 2000 S	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 250 g/m², à la spatule A5 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Sur ancien revêtement de sol

Sont concernés les anciens revêtements de sol y compris revêtements de sol en PVC et carrelages avec primaire d'accrochage pour supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse).

Les colles préconisées sont les suivants :

Nom	Fabricant /Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
MIPLAFIX 200	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 2000 S	UZIN

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

7.34 Pose semi-libre par ruban adhésif double face

Sur tout support à l'exception des dalles vinyle-amiante

Sont concernés les supports suivants :

- Béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- Bois et dérivés, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

Le ruban préconisé est un ruban double face toilé, il a pour largeur 75 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml :

Référence	Distributeur
D75 (Largeur = 75 mm)	GERFLOR

D'autres adhésifs pourront être utilisés après validation technique.

Sur dalle vinyle-amiante

Le ruban préconisé est un ruban double face, il a pour largeur 100 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml :

Référence	Distributeur
FIX & FREE 100 (Largeur = 100 mm)	GERFLOR

7.35 Traitement des joints entre lés

7.351 TRADIFLOR

Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement préconisé est à base de PVC en solution dans un solvant :

Référence	Distributeur
SG 916	GERFLOR
Soudure à froid (référence 95605)	ROMUS

Cf. Principe de Mise en Œuvre (PMO) GERFLOR.

7.352 TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO

Dans tous les cas, ils sont traités par soudure à chaud avec le cordon de soudure CR40.

7.4 Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

7.5 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux revêtements mis en œuvre.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) est effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

7.6 Traitement des joints périphériques

Dans les locaux classés E1

Le revêtement est simplement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2

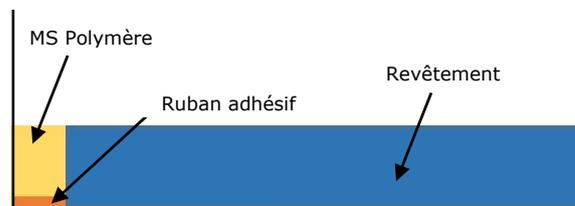
Le revêtement est arasé en périphérie et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère ; le joint peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée en matière plastique.

Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'huissierie ou la tuyauterie. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère.

Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban préconisé sur dalle vinyle-amiante.

(Voir schéma ci-dessous)



En périphérie, le calfatage peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée.

7.7 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries

Le revêtement est arasé et le jeu de découpe est rempli avec un mastic MS Polymère.

Cas particulier des supports contenant de l'amiante (DVA...)

Le revêtement est arasé. Mettre en place un fond de joint adapté dans le jeu de découpe. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère). (Cf. schéma §7.6)

7.8 Contrôles d'exécution

Pendant les travaux, l'entreprise devra s'assurer que les irrégularités du support ont été correctement traitées. A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- De la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides ;
- Du traitement des joints entre lés ;
- De la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

7.9 Pose sur plancher chauffant

Cf. article 6.1.3.2 de la norme NF DTU 53.2.

La pose semi-libre (périphérique) sur planchers rayonnants électriques (PRE) est exclue.

8 Mise en service

Cf. norme NF DTU 53-2.

Pour un trafic pédestre normal et dans le cas de la pose périphérique avec adhésif double face, la mise en service peut être immédiate.

9 Assistance technique

9.1 Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

9.2 Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

10 Entretien et Utilisation

Cf. fiche d'entretien des revêtements classés U3 P3 au plus.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privés.

B. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

TRADIFLOR PLUS 2s3

Le revêtement « TRADIFLOR PLUS 2s3 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé Cfl-s1 de masse

volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur supports fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Rapport du laboratoire CRET n°2018/137-1 du 24/08/2018
TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO

Le revêtement « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé Cfl-s1 de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur supports fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl et de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Rapport du laboratoire CRET n°2018/066-1 du 19/04/2018

Acoustique

TRADIFLOR PLUS 2s3 :

- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : $\Delta L_w = 20 \text{ dB}$
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe A

Rapport d'essais du CSTB n° AC18-26076089-5 du 05/11/2018

TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO :

- Essai de type initial selon EN ISO 717-2 : $\Delta L_w = 19 \text{ dB}$
- Sonorité à la marche selon NF S 31-074 : Classe A

Rapport d'essais du CSTB n° AC18-26076089-1 du 05/11/2018

Aptitude à l'emploi

Certificats NF-UPEC A+

- Action du déplacement simulé d'un pied de meuble en pose semi-libre (Rapport Technique du laboratoire GERFLOR n°DR-18-017 du 23/07/2018).

Rubans adhésifs FIX&FREE et D75 :

- Résistance au pelage et au cisaillement avec revêtements TRANSIT, TARALAY INITIAL CONFORT et TEX PRO 33 à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours, 8 semaines et 12 semaines à 50°C.

(Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)

C. Références

C1. Données Environnementales

Les procédés TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE et TARALAY INITIAL CONFORT 33 SEMI-LIBRE ne font pas l'objet d'une Fiche de Déclaration Environnementale (DE). Ils ne peuvent donc revendiquer aucune performance environnementale particulière. Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les procédés visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

C2. Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2^{ème} trimestre 2017.
- Surface réalisés en France : 10000 m².

Tableaux du Dossier Technique

Tableau 1 - Des références relatives aux données environnementales

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales et sanitaires					
	Référence de la DE ⁽¹⁾	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce Partie indépendante habilitée ⁽²⁾		Liste des données de performances Certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
CEGE 100 PLASTIQUE	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
540 EUROSAFE SPECIAL	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
THOMSIT K 188 E	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERTAC V6 CONFORT	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
POLYMANG SM CONFORT	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 300 CONFORT	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO 350	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SUPACRYL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 20 S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TECHNICRYL	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 RT	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
PLASTIMANG S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
MIPLAFIX 200	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERFIX T3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
GERTEC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
522 EUROSAFE SUPER PLUS	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ACRYLFIX	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2428	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Adhésif double face D 75	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Adhésif double-face Fix & Free 100	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 DPA	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
542 EUROFIX TACK PLUS	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
T 425	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Traitement à froid SG916 ou réf.95605	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-

⁽¹⁾ Ne figurent ici que les FDES pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.

⁽²⁾ Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

Tableau 2 – Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TRADIFLOR PLUS 2s3	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO
Caractéristiques générales		
Longueur des lés - NF EN ISO 24341 (m)	30	25
Largeur des lés - NF EN ISO 24341 (m)	2,00 ; 3 ; 4	2,00 ; 3 ; 4
Épaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm)		
- Nominale	2,80	3,05
- Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+ 0,18/-0,15	+ 0,18/-0,15
- Valeur individuelle par rapport à la moyenne	± 0,20	± 0,20
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance en %)	2135 +13/-10	2275 +13/-10
Épaisseur de la couche de surface - NF EN ISO 24340 (mm)	0,25	0,59

Tableau 3 – Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRADIFLOR PLUS 2s3	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO
Poinçonnement rémanent (mm)- ISO 24343-1	≤ 0,20	≤ 0,20
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) - ISO 23999	≤ 0,40	≤ 0,40
Incurvation à la chaleur (mm) - NF EN 434	≤ 8	≤ 8
Solidité des coloris à la lumière - NF EN 20 105 - B02	≥ 6	≥ 6
Groupe d'abrasion selon NF EN 660-2	Groupe T	Groupe T
Module d'élasticité à 1%	≥ 2,0 daN/cm	≥ 3,0 daN/cm
Déplacement Pied de Meuble en pose semi-libre - EN433	P3	P3
Chaise à roulettes - ISO 4918	RAS à 25000 cycles	RAS à 25000 cycles
Acoustique		
Efficacité d'isolation au bruit de choc Δ_{LW} - EN ISO 717-2	(20 ± 2) dB	(19 ± 2) dB
Niveau de bruit de choc normalisé Ln,e,w - NF S 31-074	Classe A	Classe A

Tableau 4 – Type de pose en fonction du support

Type de support	Pose périphérique	
	Colle	Double-face
Support hydraulique / sulfate de calcium	oui	oui*
Support bois	oui	oui*
Carrelage	oui	oui**
Peinture de sol / Résine coulée	oui	oui
Revêtement de sol souple	oui	oui
Dalle vinyle amiante****	non	oui***
* Après application d'un primaire d'accrochage ** Selon la structure du carrelage *** avec double-face préconisé à l'article 7.422 **** dans le strict respect de la réglementation en vigueur au moment des travaux		